

# POSTULAT

**Auteur** Groupe SVPO, par le député Bernhard Frabetti  
**Objet** Echec du Plan Loup : dénonciation de la convention de Berne  
**Date** 11.06.2013  
**Numéro** 5.0021

---

Les récents événements survenus dans la vallée de Conches ont démontré que le Plan Loup a échoué. Le loup devient de moins en moins timide et se montre de plus en plus à proximité de zones habitées. Il l'a encore prouvé lors de l'attaque fin mai d'un troupeau de moutons dans le village de Münster, où, au petit matin, il a dévoré des moutons quasiment sur le pas de la porte de maisons d'habitation.

Est-il nécessaire qu'un loup doive dévorer 25 moutons en l'espace de 30 jours avant qu'une autorisation de tir ne puisse être délivrée? C'est du moins ce que prescrivent les directives actuelles. Cela ne doit pourtant pas rester ainsi. Plusieurs interventions visant à changer cet état de fait ont été déposées au Parlement fédéral.

La motion Fournier acceptée aussi bien par le Conseil national que par le Conseil des États visait en premier lieu la modification de l'article 22 de la Convention de Berne par l'ajout d'une réserve par rapport à la protection du loup, une réserve que plusieurs pays avaient faite au moment de la signature de ladite convention. Cette réserve n'avait pas été acceptée par Strasbourg. Il convient maintenant de mettre en œuvre la phrase finale de la motion Fournier: «Pour le cas où l'amendement est refusé, le Conseil fédéral est intimé de dénoncer la Convention de Berne.»

## **Conclusion**

Nous demandons au Conseil d'État d'intervenir auprès des autorités fédérales afin que le Conseil fédéral dénonce la Convention de Berne, ainsi que le demande la motion Fournier acceptée par les deux chambres.